Faculté de Droit et de Criminologie

Feuille de route pour les candidat.e.s à un programme de mobilité étudiante (EOUT)

Faculté de droit et de criminologie Université libre de Bruxelles

erasmus.droit@ulb.be

Octobre 2026
(sélection 2026-2027 & mobilité 2027-2028)

Le présent document a pour but de fournir aux candidat.e.s éventuel.le.s à une mobilité internationale (Erasmus ou hors Europe) de la faculté de droit de l'ULB les informations essentielles sur le déroulement de la procédure. Il ne concerne pas les étudiant.e.s issu.e.s d'autres universités et réalisant leur Erasmus au sein de l'ULB (Erasmus « IN »). Ce document a été mis à jour en septembre 2026.

ADMISSIBILITE DE LA CANDIDATURE

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, au moment où il/elle dépose sa candidature, à une double condition :

1) L'étudiant.e doit être inscrit.e en Master et postuler au moment de sa première inscription en Master, à l'exception des deux catégories d'étudiant.es suivants.

 - L'étudiant.e admis.e avec un programme complémentaire de 55 ou 60 crédits et faisant son master en 3 ans (PAD2, PAD3 ou PAD6) peut postuler lors de sa deuxième inscription en master si elle/il doit encore présenter au maximum 15 crédits de cours complémentaires.
 - L'étudiant.e avec un programme adapté dont le cursus se déroule sur 2 ans (voir PAD4 au lien suivant : https://droit.ulb.be/fr/navigation/les-etudes/master-adaptes), peut **uniquement** postuler pour un séjour Erasmus en Belgique (Erasmus Belgica) selon les conditions qui sont propres à ce type d'Erasmus. Cet.te étudiant.e devra respecter l'équilibre du programme adapté (nombre de cours de finalité/cours à option libre) et prendre des cours équivalents dans les institutions partenaires.

2) L'étudiant.e doit avoir maximum un cours de master en échec à l'issue de la session de janvier de l'année académique 2026-2027.
 Attention : si l'étudiant.e a encore 15 ECTS de bachelier à représenter, il/elle ne pourra pas avoir d'échec à la session de janvier.

Conditions appréciées à l'issue de la délibération de 1ère session :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, à l'issue de la délibération de première session (juin/juillet), aux conditions suivantes :

1) L'étudiant.e doit remplir les conditions pour être diplômable durant l'année de son séjour Erasmus. A savoir :
 a. Etre titulaire de son diplôme de bachelier en droit
 b. Avoir maximum 75 crédits du cycle de master à présenter durant l'année où se déroule la mobilité étudiante. Cette condition s'applique de la même façon aux étudiant.e.s qui ont des cours complémentaires (les cours complémentaires font partie du cursus de master).

2) L'étudiant.e doit avoir la preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'université de destination (certificat reconnu internationalement (TOEL etc) ou autre certificat officiel obtenu avant le dépôt de sa candidature Erasmus) **ou** avoir réussi un test de langue (avec la F9 ou un autre centre de langue) pour le 1er juin au plus tard. Le niveau exigé est de minimum B1 à B2 (voir le niveau requis par les universités partenaires dans MoveOn).

 Remarque

 Le « learning agreement » ne sera approuvé que s'il porte sur des cours donnés dans la langue pour laquelle le/la candidat.e a passé un test.

Les règles décrites ici sont susceptibles de changer en fonction de décisions de la Faculté concernant les cours de master.

Exigences particulières liées à certaines destinations (imposées par l'université partenaire) :

Allemagne - European Business School Wiesbaden
Pour le programme de Transnational Commercial Law, un niveau d'anglais B2 est exigé.

Espagne - Université Autonoma
Un niveau B2 d'espagnol est exigé (même si les étudiant.e.s peuvent suivre des cours donnés en anglais (université CIVIS) – offre limitée de ces cours).

Espagne - Université de Carlos III de Madrid
Cette université impose une participation active aux étudiant.e.s ce qui implique que la langue espagnole doit être déjà bien maîtrisée.

Pays-Bas - Université d'Amsterdam

TOEFL *(Test of English as a Foreign Language). The minimum TOEFL score required is: 100 iBT, with a minimum of 24 for subscores reading and writing, a minimum of 22 for subscore listening and a minimum of 25 for subscore speaking;*

IELTS : *(International English Language Testing System). The minimum IELTS score required is 7.0, with a minimum of 6.5 for each subscore;*

Cambridge English Language Assessment: *minimum grade C1 Advanced with a minimum score of 190.*

Deadline du dossier de candidature : 1er mai (date non confirmée pour 2027-2028)

Royaume-Uni - Université de Glasgow

IELTS: 6.0 overall with a minimum of 5.5 in each element (requirement of the UK Student Visa)

Deadline du dossier de candidature : 1er mai (date à confirmer)

Argentine - Université San Andres

Un grade de distinction chaque année est exigé.

Très bonne connaissance de l'espagnol (C1).

Brésil – Insper Instituto de Ensino e Pesquisa (nouvelle destination)

Niveau anglais : B2

Niveau portugais : B2

Canada - Université de Moncton

Avoir une connaissance pratique de l'anglais écrit

Avoir le diplôme de bachelier en droit ; une moyenne de 12/20 est exigée chaque année (ainsi qu'à la session de janvier de la 1ère année de master)

Canada - Université de Montréal

Programme anglophone d'introduction à la Common Law nord-américaine : un grade de grande distinction chaque année est exigé. Un IELTS de 6.5 ou un TOEFL (MyBest Scores accepté) de 90 est également exigé.

Ces deux exigences ne concernent pas le programme francophone. Pour le programme francophone, seules les candidatures avec un grade de distinction (minimum) chaque année seront recevables.

Chine - China University of Political Science and Law

Un grade de distinction chaque année est exigé.

Chine - Renmin University

Un grade de satisfaction *pour le cycle de bachelier* est exigé

EN TOEFL: 90

EN IELTS: 6.0

Japon - Keio University (Tokyo)
Un grade de grande distinction chaque année est exigé.
Procédure spéciale mise en place par Keio :
1er mars : la Faculté demande le nombre de places souhaité à Keio (en l'occurrence, 2 au regard de la convention bilatérale)
15 mars : Keio communique à la Faculté le nombre d'étudiants qu'ils peuvent accepter.
Si une seule place peut être attribuée, l'étudiant.e sélectionné.e initialement ne pouvant recevoir la destination, aura la possibilité de choisir une destination restante.

Japon – Doshisha University
Un grade de distinction chaque année est exigé.
EN TOEFL iBT: 79
EN IELTS: 6.0

Lorsque la demande pour certaines destinations dépasse le nombre de places disponibles, l'attribution des destinations (qui se déroule au printemps) se fera sur la base de la moyenne de bachelier de l'étudiant.e tenant compte de la motivation, si c'est nécessaire pour départager des candidatures. Les étudiants n'ayant pas encore acquis leur diplôme de bachelier ou les étudiants en programmes adaptés (PAD2, PAD3 et PAD6) ayant encore des crédits complémentaires à acquérir se verront attribuer une place après les autres étudiants, peu importe la moyenne du bachelier.

CHOIX DES DESTINATIONS

Procédure

Le/la candidat.e choisit, dans l'ordre de préférence, cinq destinations (Europe et/ou hors Europe, dans l'ordre qu'il/elle souhaite). Il est demandé aux candidat.e.s de ne choisir que des destinations où ils désirent effectivement se rendre (même en deuxième, troisième, quatrième et cinquième choix) et de ne pas indiquer de deuxième, troisième, quatrième ou cinquième choix si le/la candidat.e ne souhaite se rendre à qu'une seule destination par exemple. Les destinations seront attribuées en fonction du nombre de places disponibles, ainsi que selon les critères ci-après décrits. Une priorité absolue sera toutefois donnée auxcandidat.e.s qui s'engagent à étudier dans la langue du pays où est située l'université d'accueil.
Il est demandé aux candidat.e.s de bien réfléchir au choix des destinations et de prendre leur décision seulement après avoir consulté les sites internet & programmes des cours des universités qui suscitent leur intérêt. Il est vivement conseillé de tenir compte également du coût de la vie locale et de s'informer préalablement sur le montant de la bourse (consulter lien suivant : https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/bourse). Les candidat.e.s peuvent également prendre contact avec Mme Camille Delahaut (Camille.Delahaut@ulb.be).

Pour les universités en Allemagne (à l'exception de l'Université de Wiesbaden et de l'Université de Mannheim), en Espagne (à l'exception de l'Autonoma – Civis), en France, en Italie (à l'exception de l'Université de Bocconi et de la Sapienza - Civis), et au Portugal aucune candidature pour un programme de cours en anglais ne sera acceptée. Seules les candidatures visant à étudier dans la langue du pays seront admissibles pour ces destinations.

Pour l'Erasmus Belgica, 75 % au moins du programme d'études du candidat doit être en néerlandais, les autres cours pouvant éventuellement être pris en anglais.

Calendrier

1er décembre : ***ouverture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn***
Le lien pour accéder au Portail MoveoOn sera disponible sur le site de la Faculté (onglets « International » et « Erasmus Outgoing »).

Les documents à télécharger pour votre dossier de candidature sont les suivants :

- Relevés de notes des années précédentes (donc tous les relevés de bachelier)
- Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
- Lettre de motivation
- **Obligatoire** : certificat de langue (TOEFL, IELTS) imposé par l'université d'accueil (Amsterdam, Doshisha, Glasgow, Montréal pour le programme anglophone, Renmin)
- **Facultatif** : Certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre) pour toutes les autres destinations

19 janvier (23h55) : fermeture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn

15 mars au plus tard : attribution des destinations sur le Portail Moveon

15 mai : si l'étudiant.e est demeuré.e sans nouvelles de son université d'accueil à cette date, il doit impérativement contacter cette dernière.

1er juin au plus tard : envoi du certificat de langue à erasmus.droit@ulb.be

15 juin au plus tard : contrat pédagogique (learning agreement) à compléter en ligne sur le Portail Moveon. Le lien (dans MoveOn) vers le contrat pédagogique n'apparaîtra qu'à partir du moment où la destination aura été attribuée. Le contrat pédagogique devra comporter les 3 signatures (étudiant, université d'accueil, ULB) avant le départ en séjour Erasmus.

Notez en effet que certaines universités vous demanderont de compléter un learning agreement plus tôt (en mars, avril ou mai). **Veillez à bien respecter les échéances imposées par votre université d'accueil.**

L'étudiant.e aura la possibilité d'apporter des modifications à son contrat pédagogique initial endéans les 3 semaines de son arrivée. Cela se fera également en ligne, toujours sur le Portail MoveOn.

RECONNAISSANCE DES CREDITS

L'étudiant.e qui part en Erasmus doit constituer un programme de cours pour 25 ECTS à l'étranger. Ces cours remplacent les 20 crédits d'options libres et les 5 crédits de droit comparé prévus dans le programme classique du master.

Les cours choisis doivent être des cours juridiques, à concurrence de 20 ECTS minimum et ces cours ne peuvent constituer des doublons de cours suivis antérieurement à la faculté. Des cours dont l'intitulé est identique mais qui ont trait à un système juridique différent ne sont, en principe, pas considérés comme des doublons.

Les cours de langue ne sont pas pris en considération pour le calcul du nombre d'ECTS requis et **ne peuvent pas figurer dans le programme de cours.**

Pour les séjours Erasmus, le nombre de crédits ECTS attribué dans l'Université d'accueil est reconnu à l'ULB. Aucune conversion n'intervient en principe. Pour les séjours hors Europe, une conversion des crédits locaux (non ECTS) doit s'opérer pour pouvoir être reconnus à l'ULB (où le système ECTS s'applique). Pour toute question à ce sujet, veuillez prendre contact avec le coordinateur académique hors Europe à l'adresse erasmus.droit@ulb.be.

Pour le programme Erasmus Belgica, au moins 75 % des cours suivis dans l'université d'accueil doivent être donnés en néerlandais.

Cours à suivre à l'ULB

L'étudiant.e Erasmus aura les cours ULB suivants dans son PAE :

- Droit international privé (5 ECTS) (cours donné au Q2)
- Droit de l'environnement (5 ECTS) (cours donné au Q1, donc matière à rattraper par soi-même)
- TFE (15 ECTS)
- Droit fiscal (10 ECTS) : les étudiants suivront les TP au Q2 (cours donné au Q1, donc matière à rattraper par soi-même)

Informations importantes concernant l'envoi de documents (au début du séjour et après le séjour)

Attestation de séjour (volet « arrivée »)

Destinations EUROPE : Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME : gloria.cavasin@ulb.be

Destinations hors EUROPE : Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Camille Delahaut du SME : camille.delahaut@ulb.be

Attestation de séjour (volet « départ »)

Destinations EUROPE : Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME : gloria.cavasin@ulb.be

Destinations hors EUROPE : Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Camille Delahaut du SME : camille.delahaut@ulb.be

Relevé de notes (transcript of records)

L'étudiant qui reçoit son relevé de notes par mail ou par la poste veillera à en transmettre une copie par mail à l'adresse erasmus.droit@ulb.be

En bref :

Pour toutes vos questions relevant du volet académique (programme de cours, relevé de notes), vous pouvez envoyer un mail à Mme Isabelle Bettens (erasmus.droit@ulb.be).

Pour toutes vos questions relevant du volet administratif (questions sur le contrat de mobilité et attestation de séjour pour les destinations EUROPE), vous pouvez envoyer un mail à Mme Gloria Cavasin (gloria.cavasin@ulb.be).

Pour toutes vos questions relevant du volet administratif (questions sur le contrat de mobilité et attestation de séjour pour les destinations HORS EUROPE), vous pouvez envoyer un mail à Mme Camille Delahaut (camille.delahaut@ulb.be).

Pour toutes vos questions relatives au financement du séjour (bourse), vous pouvez prendre contact avec Mme Camille Delahaut (camille.delahaut@ulb.be).

CONVERSION DES NOTES

Le Guide d'utilisation ECTS mis sur pied par la DG Education et Culture de la Commission européenne indique :

> « (…) Il est bien connu que les systèmes d'enseignement européens ont développé différentes approches de notation profondément enracinées dans leurs traditions pédagogiques et culturelles. Il convient en outre de souligner qu'il existe non seulement des échelles de notation distinctes, mais que celles-ci sont également utilisées de différentes manières selon les établissements et les disciplines. (…) »

En effet, si le processus de Bologne a permis une certaine convergence des différents systèmes d'enseignement supérieur en Europe, force est de constater qu'aucune harmonisation n'a été possible en ce qui concerne les méthodes de notation. Il en découle une nécessité de convertir les notes obtenues dans l'université d'accueil pour trouver l'équivalent de la note en faculté de droit. Cette conversion, qui est fonction notamment du seuil de réussite fixé dans l'université d'accueil et qui ne peut donc se réduire à une simple règle de trois, est opérée en faculté de droit en deux étapes :

1) Conversion sur base de l'échelle de notation ECTS

Une échelle de notation ECTS, consistant dans la distribution statistique des notes de réussite, a été élaboré par la Commission européenne. Suivant ce système, les étudiants sont divisés en deux groupes (admis ou ajournés à l'épreuve). La performance des étudiants est ensuite évaluée, par cycle, séparément dans les deux groupes. S'agissant des étudiants admis, les 10 meilleurs % se voient attribuer la note A, les 25 % suivants la note B, les 30 % suivants la note C, les 25 % suivants la note D et les derniers 10 % la note E. Ce calcul en pourcentage n'est pas effectué pour les étudiants ajournés.

La Faculté de droit de l'ULB procède au calcul de l'échelle de notation sur base de la moyenne de l'ensemble des notes par cycle de la faculté sur les trois dernières années.

2) Augmentation par le Bureau des Relations Internationales de la note convertie

Le cas échéant, la note obtenue lors de l'étape (1) pourra ensuite être revue à la hausse en fonction d'informations pertinentes dans la mesure où celles-ci sont disponibles (commentaire détaillé de l'examinateur, percentile, expérience de la faculté avec les partenaires etc.). L'étudiant.e veillera donc à transmettre ces informations à erasmus.droit@ulb.be

Sous réserve d'adaptation à la marge, la conversion des notes suit le tableau ci-dessous :

ECTS	Fail		E		D		C				B				A								
Belgique	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19	19,5	20
Transposition des notes																							
KU Leuven	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
UGent	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
Vrije Universiteit Brussel	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20
Allemagne																							
EBS Universität für Wirtschaft und Recht			4/18		5/18		6/18		7/18		8/18	9/18	10/18	11/18	12/18	13/18	14/18	15/18	16/18		17/18	18/18	
Freie Universität Berlin			4/18		5/18	6/18	7/18		8/18		9/18		10/18		11/18	12/18	13/18	14/18	15/18	16/18	17/18	18/18	
Universität Mannheim																							
Ludwig Maximilians Universität			4/18		5/18		6/18		7/18		8/18	9/18	10/18	11/18	12/18	13/18	14/18	15/18	16/18		17/18	18/18	
Eberhard Karls Universität Tübingen																							
Autriche																							
Universität Salzburg			E				D				C				B				A				
Bulgarie																							
Sofia University St. Kliment Ohridski			3					4					5				6						
Croatie																							
Sveuciliste u Splitu			2					3					4				5						
Sveuciliste J. J. Strossmayera u Osijeku			2					3					4				5						
Danemark																							
University of Copenhague			2				4				7					10			12				
Espagne																							
Universidad de Almeria			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad Autonoma de Madrid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad Carlos III Madrid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad de Cordoba			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad de Navarra			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad de Valladolid			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Universidad del Pais Vasco			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Estonie																							
University of Tartu			E				D				C				B				A				
France																							
Université d'Angers	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Aix-Marseille	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Grenoble Alpes	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université de Montpellier	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université Paris I Panthéon-Sorbo	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5			16	16,5	17	18	18,5-20		
Université de Pau et des Pays de l'Adour	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19,5-20		
Grèce																							
Aristotle University of Thessaloniki			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
National and Kapodistrian University of Athens			5		5,5		6		6,5		7		7,5		8		8,5		9		9,5-10		
Irlande																							
University of Limerick			D3	D2	D1		C3		C2		C1		B3	B2	B1	A5	A4	A3	A2	A1			
Italie																							
Universita Commercial Bocconi			18-19	20	21	22	23		24		25		26		27	28	29		30		30 lode		
Università degli Studi di Bologna 'Alma Mater Studiorum'			18-19	20	21	22	23	24	25	26		27		28		29		30		30 lode			
Universita degli Studi di Foggia																							
Universita degli Studi di Macerata																							
Universita degli Studi di Milano			18-19	20	21	22	23		24		25		26		27	28	29		30		30 lode		
Universita degli Studi Roma Tre			18-19	20-21	22	23	24	25	26		27		28		29		30		30 lode				
Universita degli Studi di Roma La Sapienza			18-19	20-21	22	23	24	25	26		27		28		29		30		30 lode				
Università degli Studi 'Mediterranea' di Reggio Calabria																							
Università degli Studi di Salerno																							
Universita degli Studi di Trento																							
Malte																							
Universita Ta Malta			D		D+			C		C+		B		B+		A			A+				
Norvège																							
Universitetet i Innlandet																							
Universitetet i Oslo			E				D				C				B				A				
Pays-Bas																							
Universiteit van Amsterdam	9		10		11		12		13		14		15		16		17		18	18,5	19-19,5		
Pologne																							
Uniwersytet Jagiellonksi (Cracovie)			3			3,5				4				4,5			5		5+				
Uniwersytet Warszawski			3			3,5				4				4,5			5		5+				
Portugal																							
Universidade de Lisboa			10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19-20		
République tchèque																							
Univerzita Karlova (Prague)			E				D				C				B				A				
Roumanie																							
Universitatea din Bucuresti			10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19-20		
Royaume-Uni																							
University of Essex			40	41-42	43_44	45-46	47-49	50-53	54-57	58-61	62-65	66-67	68-69	70-71	72-74	75-77	78-80	81-83					
University of Glasgow			D3	D2	D1		C3		C2		C1		B3	B2	B1	A5	A4	A3	A2	A1			
Slovénie																							
Univerza v Ljubljani			6				7				8				9				10				
Suède																							
Orebro Universitet			E				D				C				B				A				
Stockholm Universitet			E				D				C				B				A				
Suisse																							
Université de Fribourg	3,5	3,75	4			4,25			4,5		4,75		5		5,25		5,5		5,75		6		
Université de Genève	3,5	3,75	4			4,25			4,5		4,75		5		5,25		5,5		5,75		6		
Université de Lausanne	3,5	3,75	4			4,25			4,5		4,75		5		5,25		5,5		5,75		6		
Turquie																							
Kadir Has Universitesi			DD				DC		CC		CB		BB		BA				AA				
Canada																							
Université de Montréal (1er cycle)			D		D+		C-		C		C+		B-	B		B+	A-		A		A+		
Université de Montréal (cycle supérieur)			D		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-			A		A+			
Université de Moncton (1er cycle)			D		D+		C-		C		C+		B-	B		B+	A-		A		A+		
Université de Moncton (cycle supérieur)			D		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-			A		A+			
Chine																							

CUPL																							
Renmin University		F	D		D+		C-	C	C+		B-	B		B+	A-		A						
Japon																							
Doshisha University																							
Keio University														B					A		S		
Argentine																							
Universidad San Andres			4				5				6		7		8		9		10				
Brésil																							
Insper																							